

Conditions générales

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-lachataigneraie.com et sur demande directe. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par contrat accompagné :

- du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour
- de frais de dossier
- de la cotisation pour l'assurance annulation / interruption de séjour (si souscrite)

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard :

- Pour les hébergements locatifs : 30 jours avant le début de votre séjour.
- Pour les emplacements nus : au plus tard le jour d'arrivée.

Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulations décrites ci-après s'appliquent.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement.

Nous retenons les frais en application à nos conditions d'annulation.

Annulation

Annulation du fait du client : Elle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte, les frais de dossiers et le montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis.

Moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation, le montant total du séjour, des frais de dossier et de la cotisation à l'assurance annulation sont conservés.

Annulation du fait du camping : Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Article 3 - Déroulement du séjour

En camping

Les arrivées s'effectuent à partir de 12h, les départs s'effectuent avant 12h.

En location et emplacement confort

Les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs avant 10h. Sur les week-ends et périodes hors juillet et août La Châtaigneraie peut accepter un départ dans l'après-midi au lieu de 10h sous réserve de disponibilité.

Capacité

Le locatif a une capacité d'hébergement limité. Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité du locatif.

Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ.

Les locatifs sont non-fumeur.

Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs et les emplacements confort un dépôt de garantie de 150 € et 500 € pour La Villa, vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous quinzaine par courrier à compter de votre départ.

Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.

Le camping se réserve aussi le droit de déduire une somme correspondante aux frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

La direction peut demander un complément financier à hauteur de ce qu'elle juge nécessaire pour le remplacement ou la réparation de biens endommagés si leur coût s'avère supérieur aux sommes du dépôt de garantie.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de certaines locations. Nous contacter pour toute demande.

Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Une assurance en matière de responsabilité civile est obligatoire. Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Privas.